



**Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques**

Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration préalable à la CAPA compétente à l'égard du corps des SASU de ce jeudi 24 mai 2007

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte de nominations des nouveaux responsables politiques de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au niveau ministériel bien-sûr mais également au niveau académique. Voilà donc l'occasion pour nous de réaffirmer un certain nombre de revendications qui si elles aboutissaient permettraient d'améliorer le fonctionnement du service public ainsi que la situation matérielle et morale des personnels que nous représentons.

Tout d'abord, nous exigeons l'annulation des mesures de suppressions de postes et des moyens de vacation inclus dans la Loi de finances 2007. Un collectif budgétaire doit être voté de toute urgence permettant de rétablir notamment les 400 emplois administratifs supprimés nationalement dont les 11 postes de l'académie d'Amiens.

Nous exigeons également la suspension immédiate de la procédure de notation 2007, appuyée sur la base réglementaire du décret d'avril 2002 et demandons l'attribution immédiate des réductions d'ancienneté au plus grand nombre de collègues ayant droits. Nous persistons à dire que cette procédure est indigne d'une politique de ressources humaines respectueuse des personnels et du travail collectif que nécessite l'accomplissement de nos missions de service public.

Nous réclamons l'ouverture rapide de négociations nationales relatives à la question salariale et à l'amélioration des carrières. A l'heure où les maigres mesures financières issues des accords Jacob de janvier 2006 sont depuis longtemps dépensées, il est urgent qu'une réelle discussion ait lieu sur le niveau scandaleusement bas de la rémunération des personnels BIATOSS, intégrant également la question des carrières et des missions. L'objectif d'une revalorisation générale des salaires et des carrières ainsi que d'une requalification générale des emplois doit être fixé.

Le SNASUB/FSU demande d'ailleurs la réunion d'un groupe de travail académique concernant la politique indemnitaire 2007 puisque les dispositions relatives à l'enveloppe indemnitaire 2007 des personnels ATOSS de la mission « enseignement scolaire » ont été communiquées au recteur par note ministérielle en date du 24 avril dernier.

A ce sujet, nous persistons à exiger qu'une solution soit trouvée pour que nos collègues non titulaires retrouvent leur indemnité, supprimée à partir de septembre dernier.

SNASUB / FSU - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02 - Courrier électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr

Site internet académique : <http://snasub-amiens.bernard-g.com>